

# RAPPORT ANNUEL 2012-2013

LES URBANISTES, CINQUANTE ANS  
À CIVILISER LE CHANGEMENT



Ordre des  
Urbanistes du  
Québec



## LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1<sup>er</sup> septembre 2013  
M. Bertrand St-Arnaud  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Édifice Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1V 4M1

M. le Ministre,  
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.  
Veuillez agréer, M. le Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.

Le président,  
Robert Cooke, urbaniste

---

Montréal, le 1<sup>er</sup> septembre 2013  
M. Jean Paul Dutrisac  
Président de l'Office des professions du Québec  
800, Place d'Youville, 10<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5Z3

M. le Président,  
J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.  
Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012.  
Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,  
Robert Cooke, urbaniste

---

Québec, le 1<sup>er</sup> septembre 2013  
M. Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement, bur. 1.30, Québec (Québec) G1A 1A4

M. le Président,  
J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.  
Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Bertrand St-Arnaud  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION.....	3
RAPPORT DU PRÉSIDENT .....	6
HONNEURS ET MÉRITES.....	8
Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec .....	8
Membres émérites de l'Ordre .....	8
Comité des Émérites .....	8
Les émérites nommés en 2012 .....	9
Mérite étudiant en urbanisme.....	10
Prix Jean-Paul-L'Allier 2012 .....	11
Les prix d'excellence en urbanisme 2012 de l'Institut canadien des urbanistes .....	12
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ .....	13
Le conseil d'administration 2012-2013 .....	13
La permanence de l'Ordre .....	13
ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	13
Assemblée générale annuelle des membres.....	13
Séances du conseil d'administration .....	13
Liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration en 2012-2013 .....	14
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	18
RAPPORT DU SYNDIC .....	23
RAPPORT D'ACTIVITÉS .....	24
Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) .....	24
Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation .....	25
Comité des admissions .....	27
Autres conditions et modalités de délivrance des permis .....	29
Cérémonie de remise des permis.....	30
Comité d'inspection professionnelle .....	31
Utilisation illégale du titre .....	32
Comité de révision des plaintes .....	33
Conseil de discipline .....	33
Conseil d'arbitrage des comptes .....	34
Comité consultatif de déontologie .....	34
Comité d'évaluation des programmes universitaires .....	34
Comité de la formation des urbanistes.....	35
Comité de formation continue .....	36
Comité du congrès 2012 .....	38
Comité éditorial de la revue Urbanité .....	39
Comité consultatif sur les lois et règlements .....	40
Comité du développement durable.....	41
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2013 .....	42
États financiers au 31 mars 2013 .....	42
Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2013 .....	42

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2013	18
TABLEAU 2	RÉPARTITION DES URBANISTES SELON LE STATUT AU 31 MARS 2013	19
TABLEAU 3	RÉPARTITION DES URBANISTES, ÉMÉRITES ET STAGIAIRES SELON LE GROUPE D'ÂGE AU 31 MARS 2013	19
TABLEAU 4	RÉPARTITION DES URBANISTES ET STAGIAIRES SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2013	20
TABLEAU 5	RÉPARTITION DES URBANISTES ET STAGIAIRES SELON LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS AU 31 MARS 2013	21
TABLEAU 6	MONTANT DE LA COTISATION SELON LA CLASSE DE MEMBRES POUR L'EXERCICE 2012-2013	21
TABLEAU 7	MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS	21
TABLEAU 8	RADIATIONS DU TABLEAU DES MEMBRES SELON LE MOTIF	21
TABLEAU 9	FRAIS EXIGIBLES D'UN CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR L'EXERCICE 2012-2013	22
TABLEAU 10	ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE	22
TABLEAU 11	ACTIVITÉS DU SYNDIC	23
TABLEAU 12	DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC	25
TABLEAU 13	DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE	26
TABLEAU 14	DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS	26
TABLEAU 15	DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE	26
TABLEAU 16	DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	27
TABLEAU 17	DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	28
TABLEAU 18	DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS	28
TABLEAU 19	TRAVAUX D'INSPECTIONS PROFESSIONNELLES COMPLÉTÉS EN 2012-2013	32
TABLEAU 20	ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES PAR L'ORDRE	37



## RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Robert Cooke, urbaniste

### Gouvernance

L'année 2012-2013 aura été fortement marquée par des enjeux de gouvernance.

Le Conseil d'administration avait déjà entrepris la révision de ses politiques de gouvernance en décembre 2011. Devant l'importance d'actualiser sa gouvernance, le Conseil d'administration de l'Ordre a maintenu la cadence des travaux de révision et a accéléré l'adoption des nouvelles politiques. Les diverses politiques de gouvernance adoptées au cours de cette période par le Conseil d'administration précisent notamment :

- l'éthique et la déontologie des administrateurs;
- les comités de l'Ordre;
- le serment de discrétion des administrateurs et des employés;
- le rôle du Conseil d'administration;
- le rôle des dirigeants;
- les attentes envers les administrateurs et l'appréciation de la contribution d'un administrateur;
- le recrutement des administrateurs;
- les séances du Conseil d'administration;
- l'information aux administrateurs;
- le rôle et la délégation de pouvoirs au directeur général;
- l'évaluation du rendement du directeur général.

D'autre part, compte tenu de la petite taille du Conseil d'administration composé de neuf personnes, et du fait qu'un comité exécutif n'est pas requis lorsque le conseil compte moins de 12 membres, il a été décidé que l'utilité de déléguer à un comité exécutif l'administration courante des affaires de l'ordre n'est pas requise. De plus, considérant la clarification des responsabilités dévolues à la direction générale, le conseil d'administration a donc aboli le comité exécutif par résolution le 29 juin 2012.

### 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Ordre

Les préparatifs pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre se poursuivent activement et l'accent, malgré nos contraintes de ressources, a porté sur la mise en œuvre du plan d'action intitulé *Prendre le virage du 50<sup>e</sup>* qui vise à saisir l'opportunité qu'offre ce 50<sup>e</sup> anniversaire pour lancer une nouvelle image cohérente et moderne de l'OUQ et des urbanistes avec un message clair, inspirant et mobilisateur.

## Partenaire du Regroupement pour la qualité architecturale du futur pont Champlain

L'annonce par le gouvernement fédéral du remplacement du pont Champlain a suscité une mobilisation de nombreuses personnes et organismes de la grande région métropolitaine. L'Ordre des urbanistes du Québec a été directement interpellé par Transport Canada et j'ai personnellement rencontré l'Honorable Denis Lebel, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre des Affaires intergouvernementales.

Devant l'importance des enjeux non seulement pour la région, mais aussi pour l'ensemble de l'économie du Québec, l'Ordre des urbanistes du Québec a donc participé activement à la mise sur pied du *Regroupement pour la qualité architecturale du futur pont Champlain* avec ses partenaires professionnels et organismes du milieu, au sein de Mission Design. L'objectif de ce regroupement est d'intervenir, dans le cadre de l'Évaluation environnementale fédérale du futur pont sur le Saint-Laurent, afin que le pont le plus achalandé du Canada soit un véritable ouvrage d'art, inspirant et marquant pour l'ensemble du Canada, le Québec et la région de Montréal.



## HONNEURS ET MÉRITES

### Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec est une reconnaissance offerte à un professionnel recommandé par son ordre pour sa contribution remarquable à sa profession ou à son ordre professionnel. En 2012, le Mérite du CIQ reconnaît l'engagement bénévole de Pierre Blais.

Actif au sein de l'Ordre depuis plusieurs années, notre lauréat préside le Comité des admissions depuis 2004 et il en est membre depuis 2002. Il est également actif au sein du Comité des équivalences depuis 2010. À titre de président du comité des admissions, il a été membre du comité de négociation de l'entente France-Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre. Collaborateur actif à la revue Urbanité, il représente une ressource indéniable pour son comité éditorial. Partenaire et conférencier bénévole lors des congrès

et colloques de l'Ordre ainsi que dans les programmes universitaires reconnus, il s'est toujours impliqué dans le développement, le recensement et la diffusion des bonnes pratiques en urbanisme, celles d'ici et d'ailleurs. Il a à cœur l'amélioration de la profession d'urbaniste, notamment pour répondre aux défis que pose le développement durable pour la société québécoise.

Cet homme est reconnu par ses pairs non seulement pour sa grande rigueur, mais aussi pour son ouverture et sa bienveillance. Toujours soucieux d'apporter aide et support aux candidats à la profession et de les référer aux bonnes personnes ressources, il est un actif promoteur du système professionnel, de ses avantages et de sa pertinence auprès des étudiants, des universités et des instances gouvernementales.

Notre lauréat a contribué de façon remarquable au développement de votre profession et à la diffusion des valeurs d'excellence et d'intégrité qui la gouverne.



*M. François Renaud, président du Conseil d'administration du Conseil interprofessionnel du Québec, remettant la médaille du Mérite du CIQ à Pierre Blais.*

### Membres émérites de l'Ordre

Comme l'avenir est redevable du passé, reconnaître nos bâtisseurs constitue un devoir que l'Ordre désire assumer pleinement.

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence nationale et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, laquelle contribution est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

- (1) pratique professionnelle ;
- (2) enseignement et encadrement professionnels ;
- (3) planification et recherche en urbanisme ;
- (4) engagement communautaire et leadership professionnel.

### Comité des Émérites

Le comité est formé des membres émérites suivants :

#### Président

M. Serge Filion

#### Membres

M. Aurèle Cardinal

M. Jean Cimon

M. Marcel Junius

M. Jean-Claude Marsan

## Les émérites nommés en 2012

### • M. Michel Barcelo

Professeur honoraire d'urbanisme, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, 1962 à 2012;

Secrétaire de Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, 1964 à 2006;

Urbaniste à la Ville de Montréal, 1962 à 1965;

Il a travaillé au Service d'aménagement du territoire de la région aéroportuaire, au Ministère chargé des affaires urbaines du Canada, à la Communauté urbaine de Québec et à Paris;

Chercheur à l'Université de la Nouvelle-Orléans, à la Graduate School of Design de Harvard, à l'Université d'architecture de Hà Noi; Conférencier dans plusieurs universités de la République populaire de Chine, en République fédérale et en République démocratique d'Allemagne, et à Créteil en France.



*Les urbanistes émérites 2012 en compagnie du président de l'OUQ lors du Gala reconnaissance. De gauche à droite : M. Robert Cooke, président de l'OUQ, M. David F. Brown, Mme Marie-Odile Trépanier, M. Jean Guyard et Mme Odette Michaud, Secrétaire de l'ordre. Absent de la photo M. Michel Barcelo.*

### • M. David F. Brown

Professeur agrégé et ancien directeur (de 1999 à 2010) de l'École d'urbanisme de l'Université McGill;

Fellow de l'Institut canadien des urbanistes;

Membre du Conseil national de l'ICU en 70 à titre de représentant de l'Ordre des urbanistes du Québec;

Membre du Conseil national de l'ICU de 2001 à 2005 en tant que représentant de l'APUCU;

Président de l'Association des programmes universitaires canadiens en urbanisme;

Membre du conseil des gouverneurs de l'American Collegiate Schools of Planning (ACSP);

Rédacteur en chef de Canadian Planning and Policy

### • M. Jean Guyard

Secrétaire général, Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec (C.U.Q., 1970 à 1980;

Directeur du service d'aménagement du territoire de la C.U.Q., 1981 à 2001;

Lauréat du prix de professionnalisme de l'Association canadienne des administrateurs municipaux (ACAM), 1986;

Lauréat du prix d'excellence en urbanisme de l'Institut canadien des urbanistes (ICU), 1987;

Membre du Comité de transition de l'agglomération de Québec, 2004-2005;

Membre de la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec, 2002-2008;

Membre du Comité directeur de l'INRS (Histoire de la région de Québec), 1998-2011.

### • Mme Marie-Odile Trépanier

Professeure titulaire, Institut d'urbanisme, Université de Montréal, depuis 1980;

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis 1993;

Directrice de l'Institut d'urbanisme de 1997 à 2001;

Responsable de la maîtrise en urbanisme de 2005 à 2010;

Professeure invitée au Centre d'Études Supérieures en Aménagement de l'Université François Rabelais de Tours (aujourd'hui Département Aménagement de l'École Polytechnique de Tours) en 1995, 1999, 2001

### Mérite étudiant en urbanisme

Par ses prix du mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est composé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et être membre de l'Ordre et une autre doit être un membre de l'Ordre qui ne fait pas partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux, pratiques, stages, etc.) ;
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

#### Les lauréats 2012 sont :

##### **M. Olivier Lafontaine**

Baccalauréat en urbanisme  
École des sciences de la gestion  
Université du Québec à Montréal

##### **M. Gabriel Sicotte**

Baccalauréat en urbanisme  
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

##### **Mme Julie Lafrance**

Maîtrise en urbanisme  
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

##### **M. Mitchell Lavoie**

Master of Urban Planning  
School of Urban Planning – McGill University

#### **Aucune proposition n'a été soumise en raison de la grève étudiante**

Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional  
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels - Université Laval

#### **M. Robert Cooke, président de l'OUQ, en compagnie de deux des lauréats**



*Photo de gauche : Gabriel Sicotte, étudiant au baccalauréat en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.*



*Photo de droite : Julie Lafrance, étudiante à la maîtrise en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.*



## Prix Jean-Paul-L'Allier 2012

### Élues et élus des 82 municipalités formant la Communauté métropolitaine de Montréal

Le Prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il est remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont éligibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissements.

L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a décerné le 8 novembre 2012, le Prix Jean-Paul-L'Allier à L'Ordre des urbanistes du Québec décerne le PRIX JEAN-PAUL-L'ALLIER aux Élues et élus des 82 municipalités formant la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'adoption d'une vision commune de développement et d'aménagement de la grande métropole du Québec, le « Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ».

### Cérémonie de remise du prix



*De gauche à droite : M. Robert L. Zambito, membre du conseil de la Ville de Montréal, M. Basile Angelopoulos, vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval, Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny et vice-présidente de la Commission, Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et présidente de la Commission, M. Massimo Iezzi, directeur général de la CMM, M. Jean-Paul L'Allier et M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre.*

Lors de l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du Grand Montréal le 12 mars 2012, l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) soulignait qu'une nouvelle page d'histoire de l'urbanisme au Québec venait de s'écrire.

En effet, malgré les tensions dues à la complexité des structures municipales et à la multitude des intérêts locaux, les élus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont su arrimer les intérêts locaux et régionaux et adopter des orientations dans l'intérêt de l'ensemble de la métropole québécoise.

« Un aussi large consensus n'était en effet pas prévisible au départ. Mais la qualité du plan, l'importance des discussions et des consultations et la forte participation de la société civile et des citoyens ont incité la très grande majorité des élus municipaux à adopter le tout premier plan d'aménagement et de développement avec des objectifs communs plutôt que des objectifs individuels. » indique le président de l'Ordre, M. Robert Cooke.

À cet égard, il est important de souligner le leadership de M. Gérald Tremblay, président de la CMM, le travail exceptionnel de consultation menée par la Commission de l'aménagement de la CMM présidée par Mme Helen Fotopulos ainsi que l'implication de M. Massimo Iezzi, directeur général de la CMM, qui sont à la base d'une telle réussite.

Soulignons que la grande qualité professionnelle du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal a été reconnue par l'Institut canadien des urbanistes la semaine dernière à Banff alors qu'il lui décernait le Prix d'excellence en urbanisme dans la catégorie Planification urbaine et régionale.

## Les prix d'excellence en urbanisme 2012 de l'Institut canadien des urbanistes

Les Prix d'excellence annuels en urbanisme de l'Institut canadien des urbanistes honorent certains projets d'urbanisme jugés sur leur excellence, leur innovation, leurs répercussions sur la profession, leur possibilité de mise en œuvre et leur présentation dans l'ensemble.

Les urbanistes québécois se sont distingués en remportant les prix suivants :

- **Développement international**

Le projet 7 Colors Yunnan Agrifood Technopark - Qujing de la firme Williams Asselin Ackaoui et associés inc.

- **Planification urbaine et régionale**

Le premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal de la Communauté métropolitaine de Montréal



*Photo de gauche à droite : Vincent Asselin de WAA, Wen Qi, président de DX Constellations, David Brown nommé Fellow de l'ICU, Malaka Ackaoui, urbaniste émérite de WAA, Stéphane Pineault, Coordonnateur - Politiques et interventions de développement, Communauté métropolitaine de Montréal, Jacques Besner, président du comité international de l'ICU, Suzy Peate urbaniste à la CMM, Claude Beaulac dg de l'OUQ, Chantale Laliberté, représentante de l'OUQ au CA de l'ICU et Massimo Iezsoni, directeur général de la CMM.*

# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ

## Le conseil d'administration 2012-2013

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DU MANDAT
André Frenet	Président		suffrage des membres	1 <sup>er</sup> avril 2012	13 septembre 2012
Robert Cooke	Président		suffrage des administrateurs	26 septembre 2012	31 mars 2014
	Vice-président	Est	suffrage des membres	1 <sup>er</sup> avril 2011	26 septembre 2012
Donald Bonsant	Vice-président	Centre	suffrage des membres	26 septembre 2012	31 mars 2013
	Trésorier	Centre	suffrage des membres	1 <sup>er</sup> avril 2011	26 septembre 2012
Mathieu Bélanger	Trésorier	Montréal	suffrage des membres	26 septembre 2012	31 mars 2013
	Administrateur	Montréal	suffrage des membres	1 <sup>er</sup> avril 2011	26 septembre 2012
Raphaël Fischler	Administrateur	Montréal	suffrage des membres	1 <sup>er</sup> avril 2012	31 mars 2014
Louise Audet	Administratrice	Est	suffrage des membres	1 <sup>er</sup> avril 2012	31 mars 2014
Marie-Josée Casaubon	Administratrice	Ouest	suffrage des membres	1 <sup>er</sup> avril 2012	31 mars 2014
Richard Martel	Administrateur		nommé par l'OPQ	1 <sup>er</sup> avril 2011	31 mars 2013
Florent Gagné	Administrateur		nommé par l'OPQ	1 <sup>er</sup> avril 2012	31 mars 2014
Serge Filion	Représentant des Émérites		invité permanent non-votant		
Claude Beaulac	Secrétaire du Conseil		directeur général		

### La permanence de l'Ordre

Claude Beaulac	Directeur général
Odette Michaud	Adjointe à la direction et secrétaire de l'Ordre
Nathalie Corso	Coordonnatrice, admission et qualité
Geneviève Masson	Chargée des communications
Geneviève Ballard	Secrétaire-réceptionniste

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenu le jeudi 27 septembre 2012, de 8 h 15 à 9 h 45 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis, 5750, rue J.-B.-Michaud, salles St-Jean-Chrysostome/St-Nicolas, à Lévis.

### Séances du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu 7 séances ordinaires et 3 séances spéciales au cours de l'année 2012-2013 :

- le 25 mai 2012
- le 29 juin 2012
- le 13 juillet 2012
- le 7 septembre 2012 (spéciale)
- le 26 septembre 2012 (spéciale)
- le 5 octobre 2012 (spéciale)
- le 2 novembre 2012
- le 7 décembre 2012
- le 15 février 2013
- le 19 mars 2013

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

## Liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration en 2012-2013

### **RÉSOLUTION CA.2012.05.13.10.4**

Renouvellement de l'adhésion à Mission Design pour la période 2012-2013 pour un montant de 10 010 \$.

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.05.25.10.5**

Création du Fonds MADU, en vue de couvrir les frais de la relocalisation du siège social de l'OUQ au sein de la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme, et de le doter de la somme de 30 000 \$ prélevée sur les surplus du dernier exercice financier.

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.05.25.10.6**

Création du fond du 50<sup>e</sup>, en vue de la préparation et de la tenue des festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OUQ, et de le doter de la somme de 25 000 \$ prélevée sur les surplus du dernier exercice financier.

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.05.25.7**

Nomination les personnes suivantes au Comité exécutif

- Robert Cooke, à titre de vice-président
  - Donald Bonsant, à titre de trésorier
  - Louise Audet, à titre d'administratrice
  - Richard Martel, à titre d'administrateur nommé
- 

### **RÉSOLUTION CA.2012.06.29.4.3**

Nomination Claude Lavoie à titre d'expert enquêteur

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.06.29.4.5**

Nomination de Pierre Rochon et de Jacques Métivier à titre de membres du Conseil de discipline.

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.06.29.4.7**

Augmentation de la cotisation 2013-2014 selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel qu'indiqué par Statistique Canada pour la province de Québec au 31 mars 2012. La hausse de la cotisation pour 2013-2014 est donc établie à 2,1 % soit 11,01 \$.

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.06.29.4.8**

Soumission à l'Assemblée générale du 27 septembre prochain la proposition de modifier le mode d'élection du président afin que les administrateurs élus élisent le président parmi eux par scrutin secret.

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.06.29.4.9**

Abolition du Comité exécutif

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.07.13.3**

Demande faite au président, Monsieur André Frenet, de remettre sa démission à titre de président et membre du Conseil d'administration de l'Ordre des urbanistes du Québec.

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.1**

Adoption de la politique concernant l'éthique et la déontologie et portant le numéro 1.4

---

### **RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.10**

Adoption de la politique concernant les comités de l'Ordre et portant le numéro 4.1

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.11**

Adoption de la politique concernant les comités du Conseil et portant le numéro 4.2

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.12**

Adoption de la politique concernant les comités du contrôle de la pratique et de la protection du public et portant le numéro 4.3

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.13**

Adoption de la politique concernant les comités opérationnels et portant le numéro 4.4

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.14**

Adoption de la politique concernant le serment de discrétion et portant le numéro 5.3

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.2**

Adoption de la politique concernant le rôle du Conseil d'administration et portant le numéro 2.1

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.3**

Adoption de la politique concernant le rôle des dirigeants et portant le numéro 2.2

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.4**

Adoption de la politique concernant les attentes envers les administrateurs et l'appréciation de la contribution d'un administrateur et portant le numéro 2.3

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.5**

Adoption de la politique concernant le recrutement des administrateurs et portant le numéro 2.4

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.6**

Adoption de la politique concernant les séances du Conseil d'administration et portant le numéro 2.5

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.7**

Adoption de la politique concernant l'information aux administrateurs et portant le numéro 2.6

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.8**

Adoption de la politique concernant le rôle et la délégation de pouvoirs au directeur général et portant le numéro 3.1

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.1.9**

Adoption de la politique concernant l'évaluation du rendement du directeur général et portant le numéro 3.2

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.10**

Octroi d'une aide financière de 1 500 \$ à l'organisation du 65e anniversaire du programme d'enseignement de l'urbanisme de l'Université McGill.

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.3**

Adoption des États financiers au 31 mars 2012.

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.4**

Adoption du Rapport annuel 2011-2012

---

**RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.5**

Nomination des personnes suivantes à titre de membre émérite de l'Ordre :

- Barcelo, Michel
- Brown, David
- Guyard, Jean
- Trépanier, Marie-Odile

#### **RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.7**

Radiation des personnes suivantes du Tableau des membres de l'Ordre pour non-paiement de leur cotisation:

1. Mme Pascale BOUTIN, permis 1119, membre régulier;
2. Mme Chantal DESJARDINS, permis 1381, membre régulier;
3. M. Jacques GAUTHIER, permis 361, membre retraité;
4. M. Marc-André GODIN, permis 1304, membre régulier;
5. M. Daniel L'ÉCUYER, permis 515, membre régulier;
6. M. Claude LUSSIER, permis 836, membre régulier;
7. M. Jean-Denis SAUVÉ, permis 303, membre retraité;
8. M. François VÉZINA, permis 265, membre Hors Québec;

---

#### **RÉSOLUTION CA.2012.09.07.4.9**

Acceptation de l'offre de service de Joomla/Montréal concernant la création et l'intégration d'une maquette sur mesure pour le site internet de l'Ordre au montant de 2 248,50 \$ excluant les taxes.

---

#### **RÉSOLUTION CA.2012.09.26.3.3**

Nomination de Donald Bonsant à la vice-présidence et de Mathieu Bélanger à la fonction de trésorier.

---

#### **RÉSOLUTION CA.2012.09.26.3.4**

Nomination des membres du jury du prix Jean-Paul-L'Allier 2012:

- Serge Fillion, président du comité des Membres émérites de l'OUQ;
  - Gérard Beaudet, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal;
  - Jacques Besner, président du Comité des Affaires internationales de l'ICU et vice-président (Amérique) du Commonwealth Association of Planners (CAP);
- et que le secrétariat du jury soit assumé par le directeur général Claude Beaulac.

---

#### **RÉSOLUTION CA.2012.09.26.3.5**

Transmission de félicitations officielles à Mission Design ainsi qu'à Robert Chicoine pour l'obtention à Montréal en 2017 du congrès international de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

---

#### **RÉSOLUTION CA.2012.10.05.3**

Remise du Prix Jean-Paul-L'Allier 2012 aux élus et élues des 82 municipalités formant la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'adoption d'une vision commune de développement et d'aménagement de la grande métropole du Québec formalisée dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement et de mandater le directeur général pour effectuer la remise officielle du prix.

---

#### **RÉSOLUTION CA.2012.11.02.4.7**

Annulation de la radiation des personnes suivantes :

1. Mme Chantal DESJARDINS, permis 1381, membre régulier;
2. M. Marc-André GODIN, permis 1304, membre régulier;

---

#### **RÉSOLUTION CA.2012.11.02.4.8**

Nomination de Marie-Josée Casaubon membre du comité de gouvernance en remplacement de M. Jacques Chénier.

---

#### **RÉSOLUTION CA.2012.12.07.4.2**

Nomination de Nathalie Prud'homme et de Jacques Besner à la coprésidence du comité du congrès 2013.

---

**RÉSOLUTION CA.2012.12.07.4.3**

Octroi à l'Association canadienne des étudiants en aménagement et urbanisme d'un montant de 2 000 \$ afin de devenir partenaire de son congrès 2013 se tenant à Montréal.

---

**RÉSOLUTION CA.2012.12.07.4.6.1**

Confirmation auprès de la présidente de l'ICU, Mme Andrea Gabor, l'intérêt de l'Ordre des urbanistes du Québec de convenir d'une entente sur les modalités de participation des membres de l'OUQ au membership de l'Institut canadien des urbanistes. Il est également résolu que les personnes suivantes composent le groupe de négociation de l'OUQ :

- Robert Cooke;
  - Raphaël Fischler;
  - Chantale Laliberté;
  - Claude Beaulac.
- 

**RÉSOLUTION CA.2013.02.15.4.5**

Participation financière à la publication du livre d'André Boisvert intitulé « Aménagement du territoire et urbanisme au Québec » par les Éditions GID en versant la somme de 5250 \$, incluant les taxes, sous condition que Les Éditions GID s'engagent à livrer cent (100) exemplaires dudit volume à l'Ordre au moment de sa parution.

---

**RÉSOLUTION CA.2013.02.15.5.1**

Autorisation donnée au président de s'adjoindre l'expertise d'un consultant en ressources humaines afin de préciser l'échelle de rémunération équitable pour la fonction de direction générale.

---

**RÉSOLUTION CA.2013.03.19.4.3.1**

Nomination de Marie Lessard, professeure à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, à titre de membre du Comité des équivalences.

---

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tableau 1

Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2013

Régions	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
<b>Région de l'Est</b>	<b>201</b>	<b>7</b>	<b>208</b>	<b>53</b>	<b>261</b>
01 - Bas Saint-Laurent	15		15	4	19
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	27		27	4	31
03 - Capitale-Nationale	126	7	133	39	172
09 - Côte-Nord	5		5	3	8
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2		2	1	3
12 - Chaudière-Appalaches	26		26	2	28
<b>Région Centre</b>	<b>259</b>	<b>2</b>	<b>261</b>	<b>64</b>	<b>325</b>
04 - Mauricie	23		23	3	26
05 - Estrie	38	1	39	6	45
16 - Montérégie	183	1	184	49	233
17 - Centre du Québec	15		15	6	21
<b>Région de Montréal</b>	<b>336</b>	<b>13</b>	<b>349</b>	<b>77</b>	<b>426</b>
06 - Montréal	336	13	349	77	426
<b>Région de l'Ouest</b>	<b>189</b>	<b>1</b>	<b>190</b>	<b>63</b>	<b>253</b>
07 - Outaouais	34		34	13	47
08 - Abitibi-Témiscamingue	9		9	1	10
10 - Nord-du-Québec	1		1	1	2
13 - Laval	28		28	13	41
14 - Lanaudière	45	1	46	13	59
15 - Laurentides	72		72	22	94
Hors Québec	32	2	34	5	39
<b>Total des membres</b>	<b>1017</b>	<b>25</b>	<b>1042</b>	<b>262</b>	<b>1304</b>
<b>Hommes</b>	677	21	698	148	846
<b>Femmes</b>	340	4	344	114	458
	<b>1017</b>	<b>25</b>	<b>1042</b>	<b>262</b>	<b>1304</b>

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

<b>Membres au 31 mars 2012</b>	<b>981</b>	<b>22</b>	<b>1003</b>	<b>232</b>	<b>1235</b>
Décès	-3	-1	-4		-4
Démissions/Radiations	-10		-10	-16	-26
Réinscriptions	4		4	5	9
Nominations - Émérite	-4	4			
Inscriptions - ARM-ACI	1		1		1
Inscriptions - Urbaniste	48		48	-48	
Inscriptions - Stagiaire				89	89
<b>Membres au 31 mars 2013</b>	<b>1017</b>	<b>25</b>	<b>1042</b>	<b>262</b>	<b>1304</b>

**Tableau 2**

Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2013

Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Régulier	857	8	865
Hors Québec	30		30
International	12	1	13
Congé parental	15		15
Étudiant	7		7
Sans emploi	22		22
Retraité	49	3	52
Retraité-70	25	13	38
	<b>1017</b>	<b>25</b>	<b>1042</b>

**Tableau 3**

Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires selon le groupe d'âge au 31 mars 2013

Groupe d'âge	Stagiaires	Urbanistes	Émérites	Total	%
18-24 ans	5			5	0,39%
25-29 ans	95	41		136	10,48%
30-34 ans	91	136		227	17,49%
35-39 ans	34	125		159	12,25%
40-44 ans	16	109		125	9,63%
45-49 ans	10	130		140	10,79%
50-54 ans	4	154		158	12,17%
55-59 ans	3	146	1	150	11,56%
60-64 ans		90	3	93	7,16%
65-69 ans		46	5	51	3,93%
70 ans et +		40	14	54	4,16%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>1017</b>	<b>23</b>	<b>1298</b>	<b>100,00%</b>

Figure 1

Pyramide des âges des urbanistes, émérites et stagiaires au 31 mars 2013

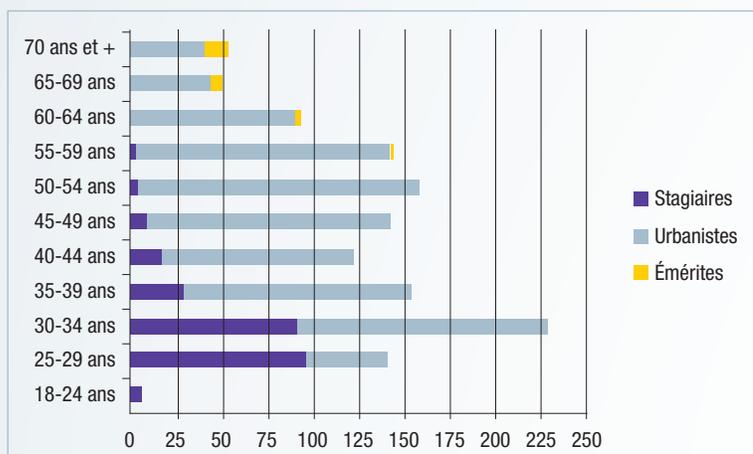


Tableau 4

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2013

Type d'employeur	Urbanistes		Stagiaires		Total	
Municipalités	51	5,53%	32	12,40%	83	7,03%
Villes	273	29,58%	88	34,11%	361	30,57%
Ville de Montréal	91	9,86%	19	7,36%	110	9,31%
Ville de Québec	29	3,14%	2	0,78%	31	2,62%
MRC	64	6,93%	23	8,91%	87	7,37%
Communautés métropolitaines	9	0,98%	1	0,39%	10	0,85%
Organismes municipaux	19	2,06%	7	2,71%	26	2,20%
Ministères (féd./prov.)	58	6,28%	15	5,81%	73	6,18%
Organismes gouvernementaux	31	3,36%	8	3,10%	39	3,30%
Firmes-conseils	178	19,28%	38	14,73%	216	18,29%
Travailleurs autonomes	42	4,55%	0	0,00%	42	3,56%
Entreprises privées	34	3,68%	9	3,49%	43	3,64%
Universités	24	2,60%	4	1,55%	28	2,37%
CEGEP	4	0,43%	0	0,00%	4	0,34%
Associations et autres OSBL	16	1,73%	12	4,65%	28	2,37%
<b>Total</b>	<b>923</b>	<b>100,00%</b>	<b>258</b>	<b>100,00%</b>	<b>1181</b>	<b>100,00%</b>

**Tableau 5****Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2013**

Regroupement d'employeurs	Urbanistes		Stagiaires		Total	
Gouvernement local	444	48%	141	55%	585	50%
Gouvernement régional	92	10%	31	12%	123	10%
Gouvernement supérieur	89	10%	23	9%	112	9%
Firmes-conseils et travailleurs	220	24%	38	15%	258	22%
Entreprises privées	34	4%	9	3%	43	4%
Enseignement	28	3%	4	2%	32	3%
Associations et autres OSBL	16	2%	12	5%	28	2%
<b>Total</b>	<b>923</b>	<b>100%</b>	<b>258</b>	<b>100%</b>	<b>1181</b>	<b>100%</b>

**Tableau 6****Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2012-2013**

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	865	524,29 \$
Membre hors Québec	30	183,50 \$
Membre international	13	183,50 \$
Membre étudiant à temps plein	7	131,07 \$
Membres sans emploi	22	131,07 \$
Membres retraités	52	131,07 \$
Membres en congé parental	15	131,07 \$
Membres retraités de + 70 ans	38	- \$
Contribution à l'Office des professions		22,45 \$

**Tableau 7****Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis**

- Permis régulier 1042
- Permis temporaire aucun

**Tableau 8****Radiations du Tableau des membres selon le motif**

Motif	Nombre
Défaut de paiement de la cotisation (art. 86, p.l)	6
Démission	4
Décès	4
Radiation temporaire par décision du Conseil de discipline	0

Note : Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

**Tableau 9****Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2012-2013**

<b>Reconnaissance de l'équivalence</b>	
• d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
• de la formation acquise hors du Québec	125 \$
• des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125\$
Délivrance d'un permis temporaire [1]	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire <sup>1</sup>	s.o.
Délivrance d'un permis spécial <sup>1</sup>	s.o.
<b>Délivrance d'un permis fondée :</b>	
• sur un diplôme reconnu	125 \$
• sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
• sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125\$
• sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	200 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$

**Tableau 10****Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie**

Moyen de garantie	Nombre de membres	<b>Montant prévu de la garantie</b>	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	265	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	525	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	162	1 M \$	2 M \$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	23	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	67	1 M \$	2 M \$

# RAPPORT DU SYNDIC

M. Michael Hiller, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

## Mandat

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre; le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

## Tableau 11

### Activités du syndic

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	13
Total de membres visés par ces dossiers	8
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du Code des professions)	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	5

Décisions	Nombre
• de porter plainte	0
• de ne pas porter plainte	6
• décisions non encore rendues (Note 1)	5
• requêtes abandonnées (Note 2)	2

Autres suivis	Nombre
• demandes d'avis provenant d'urbanistes	1
• demande d'avis provenant de citoyens	1
• utilisation non conforme du titre d'urbaniste	2

Note 1 : Décisions sujettes aux enquêtes de l'UPAC (2 dossiers) ou à rendre d'ici la fin juin 2013

Note 2 : Insuffisance d'information pour poursuite de l'enquête

# RAPPORT D'ACTIVITES

## Conseil interprofessionnel du Québec [CIQ]

### Déléguée

Mme Danielle Pilette

### Délégué substitut

M. Claude Beaulac

### Mandat

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est un regroupement des 44 ordres professionnels auquel le Code des professions reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité gouvernementale.

### Activités

Plusieurs sujets ont été traités par l'assemblée des membres du CIQ en 2012-2013. Les plus importants concernent les nouvelles formes d'encadrement professionnel et la mise à jour des obligations des professionnels (notamment la définition précise des fautes de corruption et de collusion), la maîtrise de la langue française et le Sommet sur l'enseignement supérieur.

Les enjeux de protection du public et d'éthique font l'actualité depuis des mois. Les professions et les professionnels sont interpellés à divers chapitres : mise en pratique de la déontologie, efficacité des processus disciplinaires, adéquation des sanctions. Même la protectrice du citoyen identifie une complémentarité entre ses fonctions et la mission de protection du public qui incombe aux Ordres professionnels. En conséquence, le CIQ a donné son appui à diverses modifications du Code des professions. Il s'agit d'abord d'énoncer clairement à l'article 59.1.1 les actes dérogatoires à la dignité d'une profession. Il s'agit de la collusion, la corruption, la malversation, l'abus de confiance, le trafic d'influence et la fraude. En second lieu, il s'agit de modifier l'article 124 du Code pour permettre la tenue d'enquêtes et d'audiences multidisciplinaires; ainsi, il pourrait y avoir partage de renseignements et de documents entre les syndicats des différents Ordres professionnels. Le Code devrait prévoir une série de mesures en matière de justice disciplinaire :

- création d'un Bureau des présidents des conseils de discipline des Ordres;
- création d'une fonction de président en chef du Bureau;
- assujettissement des présidents des conseils à un code de déontologie et encadrement de la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline par des règles de pratique;

Introduction d'une procédure de sélection des présidents des conseils de discipline fondée sur la transparence permettant d'établir des profils des compétences requises.

En vertu d'un nouvel article, le président en chef du Bureau aurait le pouvoir d'ordonner une audience multidisciplinaire (par exemple : Ordre des ingénieurs vs Ordre des urbanistes).

On sait que des médias ont fait état de décisions en matières professionnelles qui sont en délibéré depuis des années... ce qui n'est plus admis en justice, de la part même des tribunaux. Les délais abusifs sont préjudiciables pour le public et aussi pour le système professionnel et, dans certains cas, pour les professionnels visés eux-mêmes.

Pour ce qui concerne la langue française, les modifications législatives à la Charte feront en sorte de faire passer le niveau d'exigence de maîtrise de la langue française du niveau d'études secondaires au niveau d'études collégiales. Cette disposition ne s'applique pas seulement aux personnes ayant étudié en anglais et devant réussir l'examen. Elle s'applique aussi aux professionnels diplômés ayant étudié en français dans les cas où une inspection professionnelle révèle des lacunes importantes quant à la maîtrise de la langue française.

Enfin, pour ce qui concerne le Sommet sur l'enseignement supérieur, collégial et universitaire, le CIQ se prononce favorablement à la mise en place d'un organisme de surveillance universitaire indépendant de la Conférence des recteurs (CREPUQ), susceptible de prendre la place du défunt Conseil des universités. Le CIQ insiste sur l'obligation de qualité de la formation professionnelle offerte dans les réseaux collégial et universitaire. À cet effet, le CIQ insiste aussi sur la nécessaire collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les Ordres professionnels. Il demande la formalisation et la systématisation des mécanismes de collaboration, tout en demandant au gouvernement de consacrer les ressources suffisantes pour permettre aux établissements d'enseignement de rendre accessibles les formations professionnelles. Le CIQ ne souhaite pas se prononcer quant aux frais de scolarité, puisque les débats d'experts font état d'évaluations partagées quant aux différents scénarios d'établissement des frais de scolarité.

Notons que, malgré la tendance à la fusion d'Ordres (comme ce fut le cas des 3 Ordres comptables), de nouveaux Ordres peuvent être créés; celui des sexologues sera vraisemblablement ajouté au système professionnel dans un proche avenir.

## Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation

### Membres

Mme Danielle Pilette  
M. Pierre Blais  
M. Alain Caron  
Mme Marie Lessard

### Mandat

Le comité de la reconnaissance des équivalences étudie toute demande d'équivalence de diplôme et de formation et fait la recommandation au Conseil d'administration de leur acceptabilité ou non, dans le respect des critères reconnus par le système professionnel.

### Activités

Le comité a traité 16 demandes au cours de l'année 2012-2013.

**Tableau 12**

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	13	4	4	5	0
<b>total</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

**Tableau 13**

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Cours	0	4
<b>total</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

**Tableau 14**

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	3	0	2	1	0
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0	0
<b>total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**Tableau 15**

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Cours	2	0
<b>total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis

## Comité des admissions

### Président

M. Pierre Blais

### Membres

Mme Isabelle Croteau

M. Jean Demers

M. Michel Joly

Mme Chantal Laliberté

M. Jacques Métivier

Mme Danielle Pilette

### Mandat

Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les critères d'admission contenus au règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis. Il a également pour mandat de consulter, éclairer, conseiller le CA sur toute question se rapportant au règlement de délivrance du permis.

### Activités

Rappelons que les activités courantes du comité s'établissent comme suit :

- agrégation du stage et du parrainage, sur production d'une demande par le candidat;
- agrégation des changements de stage et de parrainage;
- suivi de stage (aux deux ou trois mois, selon la durée du stage);
- mise à jour de l'examen;
- rencontre des candidats dans la phase préparatoire à l'examen;
- présence d'un membre du comité en séance d'examen;
- correction de l'examen;
- rencontre de candidats qui n'ont pas réussi l'examen, le cas échéant.

Le comité accorde aussi une attention particulière aux conditions de réussite des détenteurs d'équivalence de diplôme et de formation, en collaboration avec le comité des équivalences.

**Tableau 16**

**Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	86	86	0	0
en Ontario	0			
dans les provinces de l'Atlantique	0			
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0			
aux États-Unis	0			

**Tableau 17**

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
C A N A D A	au Québec	0			
	en Ontario	0			
	dans les provinces de l'Atlantique	0			
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0			
	Total hors du Québec, mais au Canada	0			
U E	en France	3	3	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0			
A I L L E U R S	aux États-Unis	0			
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0			
	Total hors du Canada	0			

**Tableau 18**

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Nombre			
		reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
C A N A D A	au Québec	0			
	en Ontario	0			
	dans les provinces de l'Atlantique	0			
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0			
	Total hors du Québec, mais au Canada	0			
U E	en France	0			
	dans le reste de l'Union européenne	0			
A I L L E U R S	aux États-Unis	0			
	dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0			
	Total hors du Canada	0			

## Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Les autres conditions et modalités de délivrance de permis comprennent le stage professionnel et l'examen d'admission.

Candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	47
Candidats ayant débuté le processus	89

### Stage professionnel

Nombre de candidats ayant débuté le stage professionnel selon le niveau de formation et la durée du stage

	nombre	Durée du stage
Diplôme reconnu de niveau Baccalauréat	40	24 mois
Diplôme reconnu de niveau Maîtrise	46	12 mois
Équivalence de diplôme de niveau Maîtrise	3	12 mois
Total	89	

### Examen d'admission

Nombre de candidats convoqués à l'examen	108
Nombre de candidats inscrits à l'examen	62
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	47

Note : L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

## Liste des nouveaux urbanistes inscrits entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013

Mme Fannie ALLARD-RICHARD  
Mme Mélissa ARBOUR-LASALLE  
Mme Lysanne AUDET  
Mme Josée BEAUDIN  
Mme Valérie BÉDARD  
M. Marc-André BÉRUBÉ  
M. Thomas BISSUEL-ROY  
Mme Isabelle BOUCHER  
Mme Jessika BROSSEAU  
Mme Marie-Claude CANTIN  
M. Sébastien CARRIÈRE  
M. Yohann CHAMPAGNE  
Mme Jacinthe CÔTÉ  
Mme Sophie COURNOYER  
M. Bruno DAGENAIS  
M. Kaven DAVIGNON  
Mme Marion DEMARE  
Mme Khadija Carter DIOP  
M. Karl DORAIS KINKAID  
M. Nicolas DUBUC-ST-GELAIS  
M. J. Adam DUDECK  
Mme Magdalena DUDEK  
Mme Dominique DUPONT  
Mme Vicky FRÉCHETTE

Mme Nadine GOSSELIN  
M. Martin GRATTON  
M. Simon GUILLEMETTE  
M. Marc-Eddy JONATHAS  
M. Benjamin KOCYLA  
Mme Karine LANE-LÉVESQUE  
Mme Geneviève LAPRISE-PELLETIER  
Mme Anne-Sophie LAROCHELLE-MORIN  
Mme Maude LEFEBVRE  
Mme Alexandra LEMIEUX  
Mme Julie LESSARD  
Mme Eliane LESSARD  
Mme Julie LEVASSEUR  
Mme Jacynthe MERCIER  
Mme Julie NGUYEN  
M. Alexandre PLANTE  
M. Manuel POULIN  
M. Mathieu PRONOVOST  
M. Daniel RAYMOND  
Mme Nadia RICHER  
M. Jean-Philippe ROBIDOUX  
Mme Jennika RODRIGUE-LACASSE  
M. Benoît ST-GERMAIN  
Mme Marie-Pierre TREMBLAY

### Cérémonie de remise des permis

Chaque année, l'Ordre tient une cérémonie où sont officiellement remis aux nouveaux urbanistes leur permis de pratique et leur sceau professionnel. Cette cérémonie s'est tenue le 28 février 2013, à l'Hôtel Nelligan à Montréal. Plus d'une centaine de personnes ont accompagné les nouveaux urbanistes dans leur entrée officielle au sein de l'Ordre.



*Les nouveaux urbanistes présents à la cérémonie de remise des permis*

## Comité d'inspection professionnelle

### Présidente

Mme Danielle Cyr

### Membres

M. André M. Boisvert

M. Gilles McNeil

M. Gilles Paré

M. François St-Germain

### Mandat

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez rempli;
- une copie à jour de votre curriculum vitae; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance ou dont vous avez évalué ou commenté le contenu.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

### Activités

Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de la période de référence.

**Tableau 19****Travaux d'inspections professionnelles complétés en 2012-2013**

Vérification	Nombre
Membres visités	1
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	66
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	65
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	1
Rapports d'enquête dressés	1
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	
• un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Bureau	Nombre
approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	0

**Utilisation illégale du titre****Responsable**

Mme Odette Michaud, secrétaire de l'Ordre

**Activités**

L'Ordre des urbanistes du Québec a reçu, au cours de l'année 2012-2013, neuf (9) plaintes portant sur l'usurpation du titre réservé d'urbaniste. Toutes ces plaintes ont fait l'objet d'une analyse et d'un suivi auprès des personnes impliquées, mais aucune poursuite pénale n'a été intentée, les personnes ayant corrigé la situation.

## Comité de révision des plaintes

### Président

M. Claude Simard, urbaniste

### Membres

M. Marc Pilon, urbaniste

M. Richard Martel, administrateur nommé

### Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. (*Code des professions, art. 123.3, premier alinéa.*)

### Activités

Au cours de l'année 2012-2013, aucune demande de révision n'a été faite au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

## Conseil de discipline

### Président

Me Jean-Guy Gilbert

### Membres

M. Frédéric Dufault, urbaniste

M. André Christin, urbaniste

Mme Ginette Roy, urbaniste

M. Réal Girard, urbaniste

M. Pierre Rochon, urbaniste

M. Jacques Métivier, urbaniste

### Secrétaire

Odette Michaud

### Mandat

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

### Activités

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil de discipline a reçu une plainte privée contre un urbaniste et portant sur les articles 3, 5, 7, 16, 17, 25, 38, 49, 52.7 du Code de déontologie et aux articles 59.2, 60.2 et 156 du Code des professions (L.R.C. chapitre C-26).

Le Conseil a tenu quatre audiences et le 5 février 2013 déclarait l'acquittement de l'intimé des actes dérogatoires qui lui étaient reprochés par le plaignant.

Cette décision a fait l'objet d'une requête en appel au Tribunal des professions.

## **Conseil d'arbitrage des comptes**

### **Président**

M. Robert Cooke

### **Mandat**

Le Conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

### **Activités**

Au cours de l'année 2012-2013, l'Ordre n'a reçu aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.

## **Comité consultatif de déontologie**

### **Président**

M. Pierre Lachapelle

### **Membres**

M. Richard Brunet

M. Jacques Chénier

M. Normand Trottier

### **Mandat**

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

### **Activités**

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité consultatif de déontologie pendant le présent exercice, aucune rencontre n'a été tenue.

## **Comité d'évaluation des programmes universitaires**

### **Président**

Mme Joanne Léveillé

### **Membres**

M. Pascal Harvey

M. Claude Beaulac, directeur général

### **Mandat**

Le comité a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités. Il peut également faire des recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre et aux universités pour améliorer les programmes de formation donnant accès à la profession.

### Activités

Le comité a suspendu ses travaux relativement à la révision du Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles, afin de voir à harmoniser les critères et les normes québécoises avec les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires pilotés par le comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes.

Le comité attend la conclusion des négociations actuellement en cours entre l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des programmes universitaires canadiens en urbanisme (APUCU) avant de finaliser ses travaux.

## Comité de la formation des urbanistes

### Présidente

Mme Joanne Léveillé

### Membres

M. Denis Proulx, Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM,

M. Mario Carrier, Université Laval

M. Philippe Boulanger, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre

### Mandat

Ce comité a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes.

### Activités

Le comité ne s'est pas réuni durant la période.

Le comité s'était penché sur les recommandations faites par le groupe de travail sur l'accréditation des programmes universitaires pilotés par le comité national des normes d'adhésion de l'Institut canadien des urbanistes ainsi que la révision du Protocole d'évaluation des programmes universitaires de premier et deuxième cycles proposés par le comité d'évaluation des programmes universitaires de l'OUQ.

Le comité attend cependant la conclusion des négociations actuellement en cours entre l'Institut canadien des urbanistes et l'Association des programmes universitaires canadiens en urbanisme (APUCU) pour finaliser ses réflexions et recommandations.

## Comité de formation continue

### Président

M. Jean Bergeron

### Membres

M. Michel Barcelo

M. Claude Beaulac

Mme Marie-Christine Chartrand

Mme Josée Dion

M. Martin Lapointe

M. Yves Lavoie

### Mandat

Le comité de formation continue a le mandat d'élaborer le programme de formation continue, de conseiller le CA sur la politique, le programme et leurs orientations en matière de formation continue, d'élaborer et de mettre en place les outils d'évaluation des activités de formation, de collaborer avec les autres comités de l'Ordre chargés de différents aspects touchant à la compétence des membres et à leur formation, de négocier et préparer, en collaboration avec la direction générale, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation, puis les soumettre au CA pour approbation et déterminer les activités de formation pouvant être reconnues et accréditées par l'OUQ.

### Activités

Au cours de l'année 2012-2013, le comité s'est réuni à quatre reprises, afin :

- d'élaborer la programmation annuelle de formation continue;
- de traiter de diverses opportunités de partenariats de formation.

L'Ordre ne dispose pas d'un règlement sur la formation continue obligatoire. Ainsi, aucune des formations dispensées par l'Ordre n'était obligatoire.

**Tableau 20****Activités de formation continue organisées par l'Ordre**

	<b>Titre de la formation</b>	<b>Participants</b>	<b>Durée</b>	<b>Lieu</b>
1	FC-2012-04-27 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	11	7 h	Québec
2	FC-2012-05-04 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	31	7 h	Montréal
3	FC-2012-05-09 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)	14	7 h	Montréal
4	FC-2012-05-18 La déontologie et le système professionnel: règles d'éthique pour les urbanistes	7	7 h	Québec
5	FC-2012-05-25 La déontologie et le système professionnel: règles d'éthique pour les urbanistes	24	7 h	Montréal
6	FC-2012-05-30 La gestion des eaux pluviales: un outil pour les collectivités durables	23	7 h	Montréal
7	FC-2012-06-01 La gestion des eaux pluviales: un outil pour les collectivités durables	15	7 h	Québec
8	FC-2012-06-12 Démarches intégrées de développement durable	87	7 h	Montréal
9	FC-2012-10-24 La protection de l'environnement et l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement	27	7 h	Montréal
10	FC-2012-10-26 La protection de l'environnement et l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement	16	7 h	Québec
11	FC-2012-12-06 TOD - une vision à concrétiser	96	7 h	Montréal
12	FC-2013-01-18 L'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : Approche pratique et revue de jurisprudence	27	7 h	Montréal
13	FC-2013-02-01 Rédaction persuasive	15	7 h	Montréal
14	FC-2013-01-30 Rédaction persuasive	3	7 h	Québec
15	FC-2013-02-22 La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)	28	7 h	Montréal
16	FC-2013-02-15 La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)	14	7 h	Québec
17	FC-2013-03-15 La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)	16	7 h	Montréal
	<b>total des participants</b>	<b>454</b>		

## Comité du congrès 2012

### Membres

Robert Cooke, urbaniste, Vice-président de l'OUQ  
Sonia Roux, urbaniste, Ville de Lévis  
Noël Pelletier, urbaniste, Ville de Lévis  
Paul Arsenault, urbaniste, Écoumène et Territoire  
Claude Beaulac, urbaniste, Directeur général  
Geneviève Masson, chargée des communications

### Mandat

Organiser le congrès 2012 de l'OUQ ainsi que le Gala excellence 2012.

### Activités

Sous le thème « Pensons autrement l'urbanisme ! », le congrès s'est tenu à Lévis, les 26, 27 et 28 septembre 2012.



Quelque 200 participants ont réfléchi et débattu de l'urbanisme du 21<sup>e</sup> siècle, un urbanisme de convergence, de coopération, de durabilité et d'innovation.

C'est également dans le cadre du congrès que s'est tenue l'Assemblée générale annuelle.



## Comité éditorial de la revue *Urbanité*

### Coprésidents

M. Pascal Lacasse M. Serge Vaugeois

### Membres

M. Paul Arsenault M. François Goulet  
M. Mathieu Langlois M. Jacques Trudel

### Les collaborateurs réguliers :

Mme Amélie Casting Rigaud Mme Maude Brochu  
Mme Marie-Soleil Brosseau Mme Pénélope Darcy  
Mme Sarah-Maude Guindon Mme Charlotte Horny  
M. Laurent Lussier M. Joël Thibert  
Mme Catherine Vandermeulen M. Jean-Claude Marsan  
M. Pierre Blais

### Mandat

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec, *Urbanité* a pour mission de faire rayonner la profession et la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

### URBANITÉ : faire rayonner la pratique et la profession

On pourrait croire que la revue *Urbanité* est avant tout destinée aux urbanistes, mais par sa diffusion, elle vise une clientèle beaucoup plus large. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Il s'agit d'élus, de directeurs généraux de MRC ou de municipalités, de journalistes ou encore de passionnés d'urbanisme et d'aménagement du territoire. *Urbanité* fait rayonner la pratique et la profession. Il s'agit en fait de la mission même de la revue, soit de promouvoir la pratique, d'informer et de former les lecteurs.

### URBANITÉ : une large diffusion

Cette large diffusion amène des groupes et des médias à se questionner sur les pratiques urbanistiques. Les membres du comité éditorial et de la permanence ont eu, ces dernières années, à participer à des entrevues radiophoniques ou télévisées ou encore, à faire des conférences sur certains sujets, dont le transport actif, l'affichage publicitaire, la rue et l'accessibilité. Ce dernier cas a même mené le journal *Le Soleil* à communiquer avec un des auteurs du dossier pour expliquer davantage dans ses pages le concept de la rue complète.

Le comité éditorial propose des articles écrits par des urbanistes pour le portail Québec municipal. Voilà aussi un an que la page Facebook s'efforce de mettre des liens pertinents sur l'actualité de l'aménagement et de l'urbanisme, tout en informant de la mise en ligne des plus récents numéros.

De plus, une page web a été conçue pour diffuser l'intégralité des publications de l'Ordre des urbanistes depuis 1983, soit les numéros d'*Urbanité* (2002 à aujourd'hui), d'*Urbanité* en version tabloïd (1995-2000), d'*En Bref* (1989-1995) et de l'*Urbaniste* (1983-1988). Dans ces anciens numéros, on retrouve des entrevues avec les pionniers de l'urbanisme au Québec, des dossiers sur le développement viable, la vision du maire Drapeau sur les grands projets montréalais à la fin de son règne ou encore les grands enjeux de la planification métropolitaine.

### Activités

Les quatre numéros suivants ont été publiés durant la dernière année d'activités :

1. Été 2012 – L'art de densifier
2. Automne 2012 – Milieux naturels, nouvelle richesse des nations
3. Hiver 2013 – L'université et la ville
4. Printemps 2013 – Habitat, changement de paradigme

Le comité a revu la page couverture afin d'en actualiser la présentation et d'harmoniser l'ensemble du design graphique de la revue.



### Comité consultatif sur les lois et règlements

#### Présidente

Mme Marie-Claude Aubin

#### Membres

M. Benoit Ducharme, secrétaire  
Mme Myriam Marquis  
Mme Anne-Marie Parent  
M. Yves Perron  
M. Roland Tourangeau  
Mme Marie-Odile Trépanier  
M. Claude Beaulac, directeur général

#### Mandat

Le comité consultatif sur les lois et règlements a été créé au printemps 2007, dans la foulée de la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* entreprise par le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec*.

Ce comité a donc pour mission d'étudier tout projet de loi relatif à la pratique de l'urbanisme ou susceptible d'avoir une incidence sur cette dernière et de formuler toute recommandation qu'il juge à propos à cet effet au conseil d'administration de l'Ordre.

#### Activités

Le comité est en attente de la reprise des travaux relatifs à la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de loi no 47 *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* n'ayant pas été repris par le nouveau gouvernement suite aux élections générales de septembre 2012.

## Comité du développement durable

### Présidente

Mme France Levert

### Membres

Mme Claudia Bennicelli	Mme Lucie Careau
M. Michel Collins	M. Simon Desrochers
M. Philippe Dubé	M. Thomas Duchaine
M. Louis-Michel Fournier	M. Vincent Langevin
M. Guillaume Longchamps	Mme Danielle Lussier
Mme Geneviève Marquis	M. Michel Rochefort

Les membres suivants se sont retirés au cours de 2013 : Michel Collins, Thomas Duchaine et Simon Desrochers

### Mandat

Mis en place en juin 2008, le comité du développement durable poursuit le mandat suivant :

#### *Objectif général*

Élaborer un cadre de référence et une stratégie permettant de :

- dégager une vision globale des domaines et champs d'intervention à considérer ;
- définir les interventions prioritaires permettant d'amorcer des changements de comportement;
- sensibiliser et doter les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire des connaissances et outils pour la prise en compte du DD dans leur pratique.

#### *Objectifs spécifiques*

- faire l'examen des éléments avancés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable concernant l'aménagement et le développement durable du territoire;
- documenter certaines expériences réalisées dans d'autres contextes;
- élaborer la position de l'Ordre des urbanistes du Québec et proposer un plan d'action en concertation avec les regroupements de professionnels en aménagement et urbanisme et autres intervenants concernés (ex. regroupements municipaux) pouvant comprendre :
  - o élaboration et diffusion de principes et orientations;
  - o partage et développement d'outils de formation et de gestion et autres outils
  - o tenus de chantiers sur les pratiques et processus de gestion intégrant le DD, autres.

### Activités 2012-2013

Le Comité s'est réuni à 6 reprises.

### Faits saillants

#### *Renouvellement des membres au sein du Comité*

À l'été 2012, un appel à de nouveaux membres a été lancé. Quelque 15 personnes ont répondu à l'appel résultant en un renouvellement important de la composition des membres du Comité.

### *Réorientations sur la base de l'objectif général et du mandat du Comité*

Lors de la première rencontre du Comité renouvelé, les membres ont voulu préciser la mission de celui-ci soit :  
*Contribuer à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire et en particulier à l'amélioration de l'apport que la profession d'urbaniste peut avoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement durable du territoire au Québec.*  
Les deux éléments centraux de la mission du comité DD sont les suivants :

- *Outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable;*
- *Positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.*

### *Chantiers pour un urbanisme durable*

Considérant les enjeux prioritaires déterminés par le comité et à la lumière de la mission concrète qu'il s'est donné, le groupe a privilégié, pour 2012 et 2013, la tenue de rencontres de consultation des parties prenantes – *les Chantiers pour un urbanisme durables* - sur les enjeux et les outils d'aménagement et de développement durable pouvant aider les urbanistes dans leur pratique. Pour ce faire, les activités suivantes ont été réalisées ou sont prévues :

- Élaboration d'un devis
- Appel de propositions auprès de 3 firmes et recommandations pour le choix d'une firme
- Organisation des 6 forums en septembre et octobre 2013 se tenant à Montréal (2), Québec, Sherbrooke, Bas St-Laurent et Laurentides/Lanaudière avec le soutien de l'équipe de l'OUQ.
- Présentation du projet au CA
- Présentation des résultats au Congrès 2013 (à venir)

Les thèmes principaux suivants seront abordés lors des forums :

- Les défis et obstacles de la mise en œuvre du développement durable;
- Partager les visions et savoir-faire entre urbanistes et autres acteurs de l'aménagement durable du territoire;
- Outils disponibles, nouveaux outils souhaités et proposition de pistes d'améliorations.

### **Autres activités**

- Appel de participation au Parking Day 2013
- Participation à la consultation menée par Ouranos sur le renouvellement du programme Environnement bâti

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2013

## Ordre des urbanistes du Québec États financiers au 31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Aux membres de  
Ordre des urbanistes du Québec

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2100  
4805, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec) J4Z 0G2  
  
Téléphone : 450 445-6226  
Télécopieur : 514 876-5021  
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des urbanistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Informations comparatives**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'Ordre des urbanistes du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2012 et que sa date de transition était le 1er avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Brossard  
Le 20 septembre 2013

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

## Ordre des urbanistes du Québec

### Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31		2012-03-31
	Budget (non audité) \$	Réel \$	Réel \$
<b>Produits</b>			
Cotisations des membres	446 400	450 289	421 082
Cotisations des stagiaires	73 900	84 390	73 862
Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	10 000	10 000	10 000
Subventions d'Emploi-Québec	2 700	2 735	9 418
Opérations	316 900	317 015	289 496
Intérêts	1 500	5 798	4 528
Adhésions	6 000	7 366	6 889
	<b>857 400</b>	<b>877 593</b>	815 275
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	311 400	287 097	283 228
Transport et communications	84 100	74 376	79 866
Services professionnels	142 800	114 809	93 124
Fournitures, impression et location de salles	212 200	176 969	179 469
Charges locatives et frais y afférents	54 600	55 158	49 149
Frais de représentation et promotion	8 000	16 679	17 054
Cotisations et contributions à des organismes	20 700	25 763	18 112
Frais financiers	1 200	1 210	4 948
Amortissement des immobilisations corporelles	14 000	11 273	10 769
	<b>849 000</b>	<b>763 334</b>	735 719
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>8 400</b>	<b>114 259</b>	79 556

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ordre des urbanistes du Québec**  
**Évolution de l'actif net**  
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31			2012-03-31	
	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	35 563	10 000	208 742	254 305	174 749
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(11 273)		125 532	114 259	79 556
Investissement en immobilisations	5 384		(5 384)		
Affectation d'origine interne		55 000	(55 000)		
Solde à la fin	<u>29 674</u>	<u>65 000</u>	<u>273 890</u>	<u>368 564</u>	<u>254 305</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Ordre des urbanistes du Québec

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	114 259	79 556
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 273	10 769
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(26 474)</u>	<u>150 653</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>99 058</u>	<u>240 978</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôts à terme	(350 000)	(435 000)
Encaissements de dépôts à terme	230 000	250 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(5 384)</u>	<u>(14 817)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(125 384)</u>	<u>(199 817)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>(26 326)</b>	41 161
Encaisse au début	<u>58 639</u>	<u>17 478</u>
Encaisse à la fin	<u>32 313</u>	<u>58 639</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Ordre des urbanistes du Québec**  
**Situation financière**  
 au 31 mars 2013

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>			
Court terme			
Encaisse	32 313	58 639	17 478
Dépôts à terme, 0,65 % (1,15 % en 2012), échéant en mars 2014	650 000	530 000	345 000
Comptes clients et autres créances (note 4)	14 799	22 733	43 252
Frais payés d'avance	3 137	6 000	13 433
	<u>700 249</u>	<u>617 372</u>	<u>419 163</u>
Long terme			
Immobilisations corporelles (note 5)	29 674	35 563	31 515
	<u>729 923</u>	<u>652 935</u>	<u>450 678</u>
<b>PASSIF</b>			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionn (note 6)	81 516	87 334	66 202
Cotisations perçues par anticipation	279 843	311 296	209 727
	<u>361 359</u>	<u>398 630</u>	<u>275 929</u>
<b>ACTIFS NETS</b>			
Investi en immobilisations	29 674	35 563	31 515
Grevé d'affectation d'origine interne	65 000	10 000	10 000
Non affecté	273 890	208 742	133 234
	<u>368 564</u>	<u>254 305</u>	<u>174 749</u>
	<u>729 923</u>	<u>652 935</u>	<u>450 678</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_  
 Administrateur

\_\_\_\_\_  
 Administrateur

## **Ordre des urbanistes du Québec**

### **Notes complémentaires**

au 31 mars 2013

---

#### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE**

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

#### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Base de présentation**

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Actifs et passifs financiers**

###### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

###### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

## Ordre des urbanistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2013

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les produits de subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et comptabilisées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits d'opérations sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu.

Les produits de placements non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

##### Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

##### Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

## Ordre des urbanistes du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2013

#### **3 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'Ordre établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1er avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 2, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

##### **Exemptions relatives à l'application initiale**

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'Ordre peut se prévaloir au moment de la transition. L'Ordre n'a appliqué aucune exemption facultative.

##### **Incidence de la transition sur l'actif net au 1er avril 2011**

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de l'Ordre à la date de transition, soit le 1er avril 2011, est nulle.

##### **Rapprochement de l'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012**

L'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012 établi selon les nouvelles normes comptables correspond à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

##### **État des flux de trésorerie**

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur, à l'exception du fait que les entités doivent présenter un état des flux de trésorerie dans toutes les circonstances. Le changement effectué dans les états financiers de l'Ordre consiste en la présentation d'un état des flux de trésorerie, qui est requise par les nouvelles normes comptables.

#### **4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Comptes clients	4 799	17 855
Subventions gouvernementales à recevoir	10 000	4 878
	<u>14 799</u>	<u>22 733</u>

**Ordre des urbanistes du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2013

**5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2013-03-31</u>		<u>2012-03-31</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	71 186	62 032	8 793
Mobilier et équipement	97 827	77 307	26 770
	<u>169 013</u>	<u>139 339</u>	<u>35 563</u>

**6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	48 796	46 597
Taxes à la consommation à payer	32 720	40 737
	<u>81 516</u>	<u>87 334</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 39 709 \$ au 31 mars 2013 (52 128 \$ au 31 mars 2012).

**7 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

*Risque de crédit*

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

*Risque de marché*

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

**Ordre des urbanistes du Québec**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2013

---

**7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

**Valeur comptable des actifs financiers par catégorie**

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 697 112 \$ (611 372 \$ au 31 mars 2012), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

**8 - ENGAGEMENTS**

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2016, à verser une somme de 144 919 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 47 820 \$ en 2014, à 48 796 \$ en 2015 et à 48 303 \$ en 2016.

**Ordre des urbanistes du Québec**  
**Renseignements supplémentaires**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars 2013**



# Raymond Chabot Grant Thornton

## Rapport sur les renseignements supplémentaires

Raymond Chabot Grant Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2100  
4805, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226  
Télécopieur : 514 876-5021  
www.rcgt.com

Aux membres de  
Ordre des urbanistes du Québec

Notre audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 a été réalisé afin de nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ci-joints sont présentés comme informations additionnelles et ne font pas partie intégrante des états financiers audités. Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration. Les renseignements supplémentaires ont fait l'objet de procédures d'audit seulement dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. À notre avis, ces renseignements supplémentaires sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, par rapport aux états financiers audités pris dans leur ensemble.

Ces renseignements supplémentaires ont été préparés afin d'informer le conseil d'administration et, en conséquence, il est possible qu'ils ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de l'Ordre des urbanistes du Québec et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Brossard  
Le 20 septembre 2013

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

**Ordre des urbanistes du Québec**  
**Renseignements supplémentaires**  
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

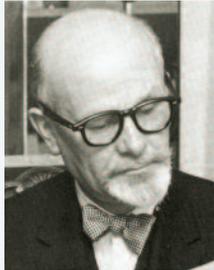
	Adminis- tration	Admission	Gouvernement	Congrès	Formation continue	Publications	Comités	Contrôle de la pratique	Golf	Autres	Budget	2013	2012
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	Réel	Réel
<b>Produits</b>													
Coalisations des membres	450 289										446 400	450 289	421 082
Coalisations des stagiaires	197	84 193									73 900	84 390	73 862
Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	10 000										10 000	10 000	10 000
Subventions d'Emploi-Québec	2 735			104 025	128 555	24 071		(487)	22 040		2 700	2 735	9 418
Opérations	24 748	14 063									316 900	317 016	289 466
Intérêts	5 798										1 500	5 798	4 528
Adhésions	7 366										5 000	7 366	5 889
	501 133	98 256	-	104 025	128 555	24 071	-	(487)	22 040	-	857 400	877 593	815 275
<b>Charges</b>													
Salaires et charges sociales	286 387		526				174				311 400	287 097	283 228
Transport et communications	28 063	5 482	10 581	10 962	5 124	11 605	674	1 750	72	43	84 100	74 376	79 866
Services professionnels	29 582		12 205	10 165	30 450	12 604		19 673	130		142 800	114 809	93 124
Fourniture, impression et location de salles	34 610	13 062	6 494	47 484	33 239	23 707	5 940	844	11 164	426	212 200	176 969	179 469
Charges locatives et frais y afférents	55 168										54 600	55 168	49 149
Frais de représentation et promotion	9 455	264	675	5 000					1 000	285	8 000	16 679	17 054
Coalisations et contributions à des organismes	20 158								605	5 000	20 700	25 763	18 112
Frais financiers	1 193			10	1				6		1 200	1 210	4 948
Amortissement des immobilisations corporelles	11 273										14 000	11 273	10 769
	475 909	18 808	30 481	73 621	68 814	47 916	6 788	22 267	12 977	5 753	849 000	763 334	735 719
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	25 224	79 448	(30 481)	30 404	59 741	(23 845)	(6 788)	(22 754)	9 063	(5 753)	8 400	114 259	79 556

## PRÉSIDENTS DE L'OUQ DEPUIS 1963

Durant ses 50 ans d'existence, l'Ordre a vu se succéder 18 présidents qui ont su apporter leur contribution quant à la valorisation de la pratique professionnelle de l'urbanisme.



**1963 à 1966**  
Jean-Claude La Haye



**1966 à 1969**  
Jacques Simard



**1969 à 1970**  
Benoît Bégin



**1971 à 1973**  
Claude Asselin



**1973 à 1978**  
Benoît Bégin



**1978 à 1980**  
Luc Tittley



**1980 à 1983**  
Paul St-Jacques



**1983**  
Pierre Bélanger



**1983 à 1986**  
Claude Langlois



**1986 à 1988**  
Loraine Tellier-Cohen



**1988 à 1990**  
François Lapointe



**1990 à 1992**  
Bruno Bergeron



**1992 à 1998**  
Serge Filion



**1998 à 2000**  
Jacques Chénier



**2000 à 2006**  
Claude Beaulac



**2006 à 2012**  
Robert Chicoine



**2012**  
André Frenet



**2012 à 2014**  
Robert Cooke



